

NOUVEAU

COMMISSIONS RÉGIONALES D'EXPERTS ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES - CREES

Appel à candidatures pour des membres universitaires

L'AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, lance de nouvelles instances régionales intitulées : **Commissions Régionales d'Experts Économiques et Scientifiques - CREES**¹.

La CREES est une instance consultative régionale. Elle intervient auprès des directions régionales de l'AUF par prolongement du Conseil Scientifique (CS) et du Conseil Économique et Social (CES) qui sont des organes consultatifs statutaires. En effet, le CS participe à la définition de la politique d'évaluation scientifique des programmes de l'AUF ; et le CES participe à enrichir les questions d'ouverture au monde socio-économique, d'employabilité et d'entrepreneuriat.

La CREES a pour objectif de faire la synthèse et d'assurer la complémentarité de ces deux missions au niveau de l'une des régions administratives de l'AUF dans le monde.

Pour ce faire, la CREES est composée comme suit :

- **2/3 des membres issus du milieu universitaire et scientifique** en lien avec le CS ;
- **1/3 des membres issus du milieu socio-économique** en lien avec le CES.

Le nombre de membres d'une CREES dépend du nombre d'établissements membres dans une région. Voici la répartition pour 2022 :

	Membres universitaires	Membres socio-économique	Total :
AUF Afrique Centrale et Grands Lacs	8	4	12
AUF Afrique de l'Ouest	8	4	12
AUF Amériques	6	3	9
AUF Asie-Pacifique	6	3	9
AUF Caraïbe	6	3	9
AUF Europe Centrale et Orientale	8	4	12
AUF Europe de l'Ouest	8	4	12
AUF Maghreb	8	4	12
AUF Moyen-Orient	6	3	9
AUF Océan Indien	6	3	9

La collaboration étroite des experts académiques et professionnels dans les CREES sera un gage d'efficacité et de renforcement des orientations régionales de l'AUF **vers une francophonie scientifique utile, diverse et proche de la réalité du terrain.**

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET DE NOMINATION DES MEMBRES D'UNE CREES

Une CREES est composée de « membres de droit », qui sont les membres qui siègent au CS et aux CES représentants leurs régions, et de « **membres sélectionnés** », qui sont les membres retenus à la suite d'un appel à candidatures ou à un accord partenarial avec l'AUF.

Le présent appel à candidatures concerne exclusivement la sélection des membres issus du milieu universitaire et scientifique. »

Au cas où l'AUF reçoit un grand nombre de candidatures de grandes valeurs qui dépassent largement le nombre de sièges prévus d'une CREES, la direction régionale pourrait retenir des experts en plus avec un statut de « **membres associés** » qui seront sollicités au besoin sur des missions ponctuelles et pourraient être invités aux réunions des CREES.

¹ Cf. Les articles 7.2 et 8.2 des Statuts de l'AUF réformés en septembre 2021.

Outre la **qualité scientifique et académique** du dossier de candidature, la sélection finale, par la direction régionale de l'AUF, des membres sélectionnés d'une CREES tient compte des différentes **spécialités scientifiques**, de la **répartition par pays** et enfin une attention particulière sera apportée à l'atteinte d'un **équilibre femmes-hommes**.

MISSIONS DES MEMBRES UNIVERSITAIRES

Les membres de la CREES, participent en présentiel ou à distance aux réunions plénières de la CREES, selon le cas, aux réunions des groupes de travail. De façon spécifique, et en fonction de leur expertise, les membres peuvent avoir des missions spécifiques.

Les principales missions des membres issus du milieu universitaire et scientifique sont :

- Participer à la définition des orientations stratégiques scientifiques régionales de l'AUF dont l'élaboration et la mise en œuvre, tant fonctionnelles qu'opérationnelles, relèvent de la direction régionale en question ;
- Participer aux groupes de travail à visée prospective et produire des documents scientifiques sur la base des travaux de ces groupes de travail ;
- Évaluer les dossiers reçus par l'AUF à l'issue d'appels à projets ;
- Réaliser des missions de terrain d'expertise selon les demandes de l'AUF.

DOMAINES D'EXPERTISE REQUIS DES MEMBRES UNIVERSITAIRES

En sus d'une expertise reconnue dans un domaine scientifique, les candidats au poste de membre universitaire d'une CREES doivent pouvoir justifier de leur expertise dans l'un ou plusieurs des domaines prioritaires de la stratégie de l'AUF 2021-2025, à savoir² :

1. Transformation numérique et gouvernance universitaire
2. Employabilité et entrepreneuriat des étudiants
3. Réseautage et coopération internationale universitaire
4. Formation des formateurs et innovation pédagogique
5. Recherche et valorisation scientifique
6. Égalité Femmes-Hommes dans les systèmes éducatifs
7. Développement responsable et inclusif du monde universitaire
8. Évaluation de projets

MANDAT DES MEMBRES UNIVERSITAIRES

Le mandat des membres universitaires sélectionnés de la CREES est de quatre ans non renouvelables.

DOSSIER DE CANDIDATURES UNIVERSITAIRES

Pour être recevable, tout dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de motivation et Curriculum vitae ;
- Enseignant et/ou chercheur rattaché à un établissement membre de l'AUF ;
- L'établissement membre doit être à jour de ses cotisations à l'AUF.

Adresser votre dossier de candidature à la direction régionale de l'AUF de laquelle dépend votre établissement de rattachement³ et mettre en copie l'adresse suivante : crees-eco@auf.org

Date de clôture de l'appel à candidatures : **18 mars 2022**

² <https://auf-semaine-francophonie.auf.org/wp-content/uploads/2021/09/Strate%CC%81gie-AUF-2021-2025-1.pdf>

³ <https://www.auf.org/lauf-dans-le-monde/>